DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
Arrondissement de BORDEAUX
Canton de CADILLAC
MAIRIE
DE
LOUPIAC
Tél : 05.56.62.99.62
Fax : 05.56.62.98.52

RÉUNION DU 25 AOUT 2010

L'an deux mille dix, le vingt cinq août à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel CHOLLON.
Présents : MM. POUVEREAU, BONNERON, CASIMIR, NIÉTO, SALES, COLLIVARD, MMES DE GABORY, CARDON, MORINIERE, arrivée de Mme LATRILLE à 22 h 30.
Absents représentés : M. Métais par M. NIETO, Mme MATHIEU-VERITE par M. CHOLLON, M. CLAVERIE par M. BONNERON
Absent : M. KASPRZAK
Secrétaire : Mme DE GABORY
Convocation : le 19 août 2010

****

Le compte rendu de conseil du 25 juin 2010 est approuvé à l'unanimité.

****

I / TRAVAUX DE VOIRIE :

Au cours de l'été, le Conseil Général a informé le Conseil Municipal qu'il ne pourrait utiliser les crédits ordinaires réservées à la voirie pour participer au financement de la réfection de la route du CES. La commune est donc contrainte de repousser des travaux de sécurisation prioritaires et urgents.

M. Niéto expose donc les propositions de la commission voirie. Une opération absolument nécessaire de sauvegarde des revêtements de 9 voies communales (points à temps et bicouche, apport de calcaire…) afin de réduire les conséquences d'un autre hiver très rigoureux, la réfection en bicouche de la route de Roche et de la partie basse de la route de la Mairie très fréquentée et intervention sur les fossés, de la route du Chay notamment pour améliorer l'écoulement des eaux de pluie. La commission précise que ces projets d'actions tiennent compte des contraintes financières et restent dans l'enveloppe budgétaire votée en avril 2010 et souligne que certaines opérations seront effectuées par les services municipaux afin d'en réduire le montant.
Avant de passer au vote Mme de Gabory demande qu'un courrier soit adressé au Conseil Général pour annoncer notre impossibilité d'entreprendre seuls les travaux de réfection de la portion de la route du CES empruntée par les bus scolaires, pour rappeler la dangerosité de la route et informer du souhait du Conseil Municipal de réfléchir avec les services compétents d'une autre circulation des bus. M. Niéto souhaiterait une action plus explicite au vue de la dégradation de la route.
Un courrier sera rédigé en ce sens.

La proposition de la commission voirie est soumise au vote :
- Réparation de nids de poule, reprise accotements et point à temps des lieux dits suivants :

* Quartier Nord de la commune : Lambrot, Le temple, le Nord, le Chai :
* Quartier Les Boupeyres et Camarade
* Quartier Peytoupin ;

* Quartier Jean Faux
* Quartier des Baries
* Quartier Roche ;
* Route de la mairie.

Deux entreprises ont adressé des devis concernant ces travaux :
- Entreprise ETPR
- Entreprise STR

Après examen de ces devis, les travaux seront effectués par l'entreprise ETPR pour les 5 premiers points et par l'entreprise STR pour le quartier Roche et la Route de la Mairie

II / DEVIS POUR LA DESSERTE FROIDE AU RESTAURANT SCOLAIRE

Il s'agit d'une dépense non prévue successive à une nouvelle panne de l'appareil existant:
- Entreprise BLV : 2 150.00 € H.T.
- Entreprise BONNET : 3 279.56 € H.T.

Les appareils proposés ayant les mêmes caractéristiques le devis le moins cher est soumis au vote. La dépense sera placée sur la ligne 60632 - Fourniture petit équipement

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ACCEPTE le devis de l'entreprise BLV.

III / MATERIEL INFORMATIQUE

Suite aux demandes répétées de l'équipe enseignante une proposition pour le renouvellement du parc informatique complètement vétuste de l'école est présentée.
Les ordinateurs ont tous plus de 7 ans certains sont équipés uniquement de lecteurs de disquettes et aucun ne possède de port USB. Seules deux classes possèdent un équipement complet (deux ordinateurs et imprimante) en état de marche . Equiper l'école de matériel plus moderne semble indispensable.
La question des photocopies couleurs est soulevée. Une discussion s'engage sur le choix du matériel le mieux adapté . Photocopieuse couleur ou imprimante couleur ? Mme Morinière et M. Niéto prendront contact avec la directrice de l'école pour lister les besoins et estimer ainsi les coûts en consommable.
M. Chollon présente les devis pour l'achat des ordinateurs et imprimantes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ACCEPTE le devis de la société GIRS avec retrait de l'imprimante laser.

IV / SUIVI ALIMENTAIRE - REGIE DIRECTE :

Suite au passage en régie directe de la restauration scolaire, la municipalité doit choisir une société pour effectuer les contrôles sanitaires.
Deux sociétés ont été contactées pour proposition de devis :
La société ALBHADES Provence propose un devis d'un montant de 487 € H.T. pour un suivi alimentaire à raison de 2 prélèvements alimentaires et 1 prélèvement de surface tous les deux mois pour l'année scolaire 2010-2011.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
- ACCEPTE le devis de la société ALBHADES Provence.

V / TARIFS REPAS RESTAURANT SCOLAIRE – ANNEE 2010-2011

Les membres du bureau du Conseil d'Administration de la Caisse des Ecoles proposent que les tarifs

du repas au restaurant scolaire pour l'année 2010-2011 ne subissent pas d'augmentation. Toutefois le rectorat ne subventionne plus les repas des enseignants ayant des indices de rémunération les plus bas, le tarif du repas pour tous les enseignants sera identique.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- FIXE le tarif à compter du 02 septembre 2010
  * Repas enfants : 1.80 €
  * Repas Enseignants : 3.65 €
  * Repas agents communaux : 2.05 €

VI / INFORMATIONS DIVERSES

1 / M. Bonneron informe le Conseil que les propositions du bureau d'étude ARTLINE concernant l'aménagement du cimetière arriveront avant le 15 septembre.

2 / M. le Maire fait part aux conseillers du courrier de M. Casimir, informant de sa démission de son poste de délégué achat. Suite à cette démission, une discussion s'engage sur le rôle du délégué achat au sein du Conseil Municipal et sur la nécessité ou non de le remplacer poste pour poste.
M. Pouvereau regrette cette démission car M. Casimir avait montré un grand savoir faire à l'occasion de plusieurs achats d'équipements. Il propose de débattre et de redéfinir le rôle économique et technique du délégué achat en inter-commission. La proposition est retenue.

3 / Afin que les réunions du Conseil Municipal soient avant tout des lieux de prises de décisions, M. le Maire propose de les alterner avec des réunions inter-commissions qui doivent être un lieu d'échanges collectifs et de débats plus approfondis.
Proposition retenue

22H30 arrivée de Mme Latrille

4 / Lecture du courrier d'une habitante du lotissement des Vignes des Cornéliens se plaignant de la vitesse excessive des véhicules se rendant sur les parcelles de vignes et du non –respect des abords (dépôts de déchets …..) M. Pouvereau donne lecture du courrier de réponse fait à l'habitante et au président du syndicat viticole. La commission voirie et la commission cadre de vie se rendront sur site pour examiner les problèmes soulevés.

5 / Les arbres menaçants de chuter sur la voie publique route du Chay ont été enfin coupés. Le Conseil remercie la mairie de Gabarnac pour sa collaboration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H10.